

saison 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff

5892000@ffhandball.net

09 50 76 94 89

**COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS**
**COMITÉ
HAUTS DE SEINE**



8 décembre 2025

CHAMPIONNATS MOINS DE 18 ANS MASCULINS HAUTS-DE-SEINE - PARIS



Joueurs nés en 2008 – 2009 – 2010

Brûlage :

- si un joueur d'un club évoluant au niveau national a effectué 3 dates de championnat, le joueur est brûlé pour la 1^{re} phase et les Barrages du championnat départemental.
- si un joueur d'un club qualifié au niveau régional a effectué 3 dates en brassages et délayages régionaux, le joueur est brûlé pour la 1^{re} phase et les Barrages du championnat départemental.

Championnat :

16 dates de championnat.

39 équipes engagées.

Pour rappel :

Le championnat Excellence sera accessible en priorité aux équipes 1 qui le souhaitent.

- S'il y a davantage de candidats que de places, un tournoi de qualification sera organisé entre les équipes candidates (les équipes inscrites en DAR et qui ne seront pas retenues en championnat régional sont automatiquement qualifiées).
- S'il reste des places à attribuer, elles seront données aux équipes 2 des clubs intéressés, en prenant en compte l'ordre de classement des DAR.

Toutes les autres équipes seront inscrites au championnat Honneur, sans conditions.

COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE

9 allée Jacques-Brel – 92240 Malakoff

T. +33 (0)9 50 76 94 89 – 5892000@ffhandball.net – handball-comite92.com

Association Loi 1901 – N° Siret : 325 324 515 00031 – N° APE : 9319 Z

saison 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff

5892000@ffhandball.net

09 50 76 94 89

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
COMITÉ
HAUTS DE SEINE



1^{re} phase

2 niveaux : Excellence et Honneur.

5 matches simples.

Excellence :

Excellence – Poule A	
1	ASV Châtenay-Malabry
2	HBC Suresnes
3	Ent. Chaville/Ville-d'Avray 1
4	Paris SC 2
5	AC Boulogne-Billancourt 3
6	Clamart HB 1

Excellence – Poule B	
1	ES Colombienne 1
2	Issy HBM 1
3	CSM Finances 2
4	ES Nanterre
5	Paris SG HB 3
6	Stade de Vanves

Excellence C – Poule C	
1	Courbevoie HB 1
2	Asnières HC
3	Rueil AC 2
4	Entente Fontenay-Malakoff 2
5	HBC Antony
6	AS Meudon

Honneur :

Honneur – Poule A	
1	Levallois SC 2
2	COM Bagneux
3	Rueil AC 3
4	Stade Français HB
5	AJ Saint-Vincent de Paul
6	Entente Fontenay/Malakoff 4

Honneur – Poule B	
1	Paris UC 2
2	Entente Fontenay/Malakoff 3
3	SCUF
4	Bois-Colombes Sp. 4
5	Entente Chaville/Ville-d'Avray 2
6	Exempt

Honneur – Poule C	
1	Bois-Colombes Sp. 3
2	Exempt
3	Paris SC 3
4	Clamart HB 2 (FG)
5	AC Boulogne-Billancourt 4
6	Paris UC 3

Honneur – Poule D	
1	Exempt 1
2	Courbevoie HB 2
3	Paris SG HB 4
4	ES Colombienne 2
5	Exempt 2
6	Martigues SCL

saison 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff

5892000@ffhandball.net

09 50 76 94 89

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
COMITÉ
HAUTS DE SEINE



Barrages

1 journée

Les équipes recevantes seront les 6^{es} des poules A, B, C de l'Excellence.

Les premiers des poules Honneur seront classés conformément au règlement 3.3.4

Il y aura un tirage au sort entre 1 de HA, 1 de HB, 1 HC et 1 HD pour déterminer les rencontres contre les 6^{es} d'Excellence.

Règlement particulier : pour les clubs avec des collectifs 2, 3 ou 4, les joueurs qui ont participé au moins à 3 dates avec l'équipe au-dessus (1, 2 ou 3) ne pourront pas participer aux barrages.

Match n° 1	
1	6 de EA : Ent.Chaville/Ville-d'Avray 1
2	1 de HD : ES Colombienne 2

Match n° 2	
1	6 de EB : Stade de Vanves
2	1 de HA : Levallois SC 2

Tournoi	
1	6 de EC : Asnières HC
2	1 de HB : Ent. Fontenay/Malakoff 3
3	1 de HC : Bois-Colombes Sp. 3

Classement Barrages	Suite pour 2 ^e phase
1) 1 ^{er} de match n° 1	Accès au championnat Excellence Basse
2) 1 ^{er} de match n° 2	
3) 1 ^{er} du tournoi	
4) 2 ^e de match n° 1	Accès au championnat Honneur Haute
5) 2 ^e de match n° 2	
6) 2 ^e du tournoi	
7) 3 ^e du tournoi	

Règlement des Barrages

Temps de jeu : - 2 × 20' tournoi à 3 équipes (pause de 5' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match) (selon 3.4.3 : 1 / 3 – Vaincu de 1 / 3 - 2 – Vainqueur 1 / 3 – 2).

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

- 2 × 30' si match simple (pause de 10' à la mi-temps)

En cas d'égalité à la suite du temps réglementaire, application du règlement 3.3.6

Taille du ballon : 3

Temps d'exclusion temporaire : tournoi à 3 équipes : 2' ; match simple : 2'

Temps mort : - tournoi à 3 équipes (1 par équipe par mi-temps)
- match simple (3 par équipe sur l'ensemble du match)

Nombre de joueurs : 12 joueurs par match.

14 joueurs sont autorisés sur le tournoi, mais seuls 12 d'entre eux peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les matches).

Maillots : Pensez à prendre vos deux jeux de maillots.



2^e phase

3 niveaux de championnat : Élite, Excellence et Honneur.

10 matches aller-retour.

Élite :

1 poule de 6 équipes est constituée :

- Les 2 premiers d'Excellence A, B et C

Élite	
1	1 de EA : ASV Châtenay-Malabry
2	2 de EA : HBC Suresnes
3	1 de EB : ES Colombienne 1
4	2 de EB : Issy HBM 1
5	1 de EC : Ent. Fontenay/Malakoff 2
6	2 de EC : Rueil AC 2

À l'issue de cette 2^e phase, le 1^{er} de l'Élite sera désigné champion.

Excellence :

2 poules de 6 équipes ont été constituées :

- Les 3^e et 4^e en poule Excellence Haute
- Les 5^e des poules Excellence A, B, C et 3 1^{ers} des Barrages en poule Excellence Basse

Excellence Haute		Excellence Basse	
1	3 de EA : AC Boulogne-Billancourt 3	1	5 de EA : Clamart HB 1
2	4 de EA : Paris SC 2	2	5 de EB : CSM Finances 2
3	3 de EB : ES Nanterre	3	5 de EC : AS Meudon
4	4 de EB : Paris SG 3	4	1 ^{er} de match n° 1 des Barrages : Ent. Chaville/Ville-d'Avray 1
5	3 de EC : Courbevoie HB 1	5	1 ^{er} de match n° 2 des Barrages : Levallois SC 2
6	4 de EC : HBC Antony	6	1 ^{er} du tournoi des Barrages : Bois-Colombes Sp. 3

À l'issue de cette 2^e phase, le 1^{er} de l'Excellence Haute sera désigné champion.

saison 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff
5892000@ffhandball.net
 09 50 76 94 89

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
 COMITÉ
 HAUTS DE SEINE



Honneur :

Honneur Haute et Basse :

2 poules de 6 équipes ont été constituées :

- Les 4 derniers des Barrages et les 2 meilleurs des poules Honneur A, B, C, D en poule Honneur Haute (classement au ranking)
- Les 3^e et 4^e meilleurs 2^e et les 3^e des poules Honneur A, B, C, D en poule Honneur Basse

Honneur Haute	
1	2 ^e de match n° 1 des Barrages : ES Colombienne 2
2	2 ^e de match n° 2 des Barrages : Stade de Vanves
3	2 ^e du tournoi des Barrages : Ent. Fontenay/Malakoff 3
4	3 ^e du tournoi des Barrages : Asnières HC
5	Meilleur 2 ^e (HA) : COM Bagneux
6	2 ^e meilleur 2 ^e (HB) : Paris UC 2

Honneur Basse	
1	3 ^e meilleur 2 ^e (HC) : AC Boulogne-Billancourt 4
2	4 ^e meilleur 2 ^e (HD) : Courbevoie HB 2
3	3 de HA : Rueil AC 3
4	3 de HB : Bois-Colombes Sp. 4
5	3 de HC : Paris SC 3
6	3 de HD : Paris SG 4

Honneur Consolante poules A et B :

11 journées :

- 10 journées en matches en aller-retour
- 1 journée de finalités

Les 4^{es}, 5^{es} et 6^{es} des poules Honneur A, B, C, D ont été classés suivant le règlement 3.3.4.

Le système du serpentin a été appliqué pour constituer les poules Honneur Consolante A et B.

Honneur Consolante A	
1	4 de HA : AJ St-Vincent de Paul
2	4 de HD : Martigua SCL
3	5 de HB : Ent. Chaville/Ville-d'Avray 2
4	6 de HA : Stade Français
5	Ent. Vaucresson-Garches/Suresnes
6	Exempt

Honneur Consolante B	
1	4 de HB : SCUF
2	4 de HC : Paris UC 3
3	5 de HA : Ent. Fontenay/Malakoff 4
4	Issy HBM 2
5	Exempt 1
6	Exempt 2

Finales Honneur Consolante	
Matches simples : tirage au sort pour déterminer le club recevant	
Journée des 06-07.06.2026	
M 1 (places 1 – 2)	1 de HCA / 1 de HCB
M 2 (places 3 – 4)	2 de HCA / 2 de HCB
M 3 (places 5 – 6)	3 de HCA / 3 de HCB
M 4 (places 7 – 8)	4 de HCA / 4 de HCB
Place 9	5 de HCA

À l'issue de cette 2^e phase, le 1^{er} de l'Honneur Haute sera désigné champion.



RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

3.3.3 En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.4 Afin de départager des équipes issues de poules différentes, la COC applique la règle suivante de classement. Les étapes sont suivies selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par la place occupée au classement général de la poule
- 2) par le nombre de points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminine dans la catégorie d'âge concernée

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de pré déterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.